

## « Le mandat d'administrateur est parfois une compensation »

- Les partis envoient leurs élus siéger dans les intercommunales, souvent sur la base de leurs compétences.
- Mais pas toujours.
- D'autres critères entrent en ligne de compte.

L'administrateur d'intercommunale. Jusqu'à Publifin, il était un personnage de l'ombre. Un élu local dont le rôle hors du conseil communal, transparaisait peu ou prou. Les feux du scandale l'ont mis en exergue. Et désormais se posent de multiples questions à son propos.

Ainsi, comment est-on désigné pour siéger au sein d'une structure supracommunale ? Au lendemain des élections communales, les fédérations comptabilisent les scores et les sièges de chaque famille politique. En fonction de celui-ci, on applique la clé D'Hondt pour une répartition des mandats à pourvoir proportionnelle aux résultats du scrutin. Puis chacune d'elles (et en leur sein, les « poids lourds » du parti) attribue les mandats à leurs sections locales en tenant compte de leur appartenance à l'intercommunale concernée et selon un équilibre régional. « Le niveau de désignation dépend de celui de l'action des structures concernées », résume un administrateur libéral.

Vient alors l'heure de désigner les mandataires. Quels sont les critères retenus pour choisir ?

« La compétence », assure une large majorité des administrateurs contactés, issus de différentes régions. Toujours ? « Au comité de secteur, je n'avais pas le profil pour exercer le mandat », avoue avec sincérité un ex-mandataire de Publifin en estimant que des considérations d'équilibre politique ont présidé à sa désignation. « Ces choix se font sur base du nombre de voix que tu as obtenues, assure un élu centriste. Si tu as réalisé un bon score, tu peux revendiquer. »

### Le prix de consolation, une pratique « bien réelle »

Il s'agit alors de récompenser ou de compenser. Car parfois, malgré les faveurs des citoyens, un élu n'obtient pas un poste de premier plan (un échec). « Il y a aussi des personnes qu'il faut absolument placer parce qu'elles ont perdu un mandat et qu'il faut les reclasser », déplore Benoît Thoreau, président d'arrondissement du CDH du Brabant wallon. En 2013, ce dernier avait dénoncé l'élargissement du nombre de sièges (de 7 à 11) au comité directeur de l'intercommunale de développement économique IBW, « afin de faire passer quelqu'un du PS ». « Certains choisissent de récompenser un élu, d'autres privilégient les membres du collège, énumère un socialiste hainuyer. Cela dépend d'une union socialiste communale à l'autre ». Ou du bourgmestre qui, parfois, est seul maître à bord.

De nombreux interlocuteurs le confirment : le « prix de consolation », cela existe. « Je ne dirais pas que c'est la majorité des cas, nuance l'écologiste Isabelle Du-

rant. Cela s'observe sans doute plus dans les grosses structures aux jets de présence plus conséquents. Ce sont des pratiques bien réelles à combattre. »

D'autres critères sont bien entendu pris en compte. « C'est aussi fonction du temps que l'élu peut consacrer et que le mandat site, ajoute un administrateur formateur. Certains conseils d'administration sont plus prenants que d'autres ». « Et du nombre de mandats dont dispose déjà la personne, ajoute un socialiste namurois. Il faut un équilibre entre les élus. » Les demandes éventuelles des uns et des autres peuvent également influencer la répartition. L'Ixellois Pierre Lardot (PS), par

exemple, a demandé à sa section un mandat à Hydrobru car les enjeux du secteur de l'eau l'intéressent. Même cas de figure pour Isabelle Durant et le cimetière multiconfessionnel.

Notons que dans certaines structures, les administrateurs sont nommés « d'office » : c'est le cas des dix-neuf bourgmestres bruxellois au sein du conseil d'administration de l'école régionale intercommunale de police (l'Erip). Un mandat « dérivé » exercé à titre gratuit, comme le confirme le mayor de Woluwe-Saint-Pierre, Benoît Cerexhe (CDH).

### « Les tâcherons n'ont pas apprécié Publifin »

Il n'en reste pas moins que la compétence reste souvent un critère majeur. « Il y a toujours l'idée d'un équilibre entre le mandat à assumer et la compétence, com-

plète un ancien président d'arrondissement du CDH. On ne va pas nommer un analphabète. » Oscar Dubru (MR), membre du conseil d'administration de Vivaqua, appuie : « Il est clair qu'on ne va pas envoyer quelqu'un qui n'a pas de compétence. En tout cas, dans le choix, il y a de nombreux

facteurs qui interviennent. Ce sont des négociations politiques qui dépassent parfois celui qui reçoit le mandat. »

« Avant d'être désigné à l'Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi (ISPPC), je suis passé en audition devant un comité composé de nos secrétaires fédéraux, se souvient Luc Bogaert

(Ecolo). L'entretien a duré plus d'une heure. C'était bien préparé. De la sorte, on cerne les compétences de la personne par rapport aux activités de l'intercommunale, afin d'y garantir un contrôle démocratique ».

Une chose est sûre : l'affaire Publifin irrite de nombreux administrateurs. « Des gens comme ça bousillent notre travail, déplore Danielle Evraud, de l'intercommunale Brulabo. Je preste une dizaine de mandats gratuitement à Molenbeek. Les tâcherons de mon genre n'ont pas apprécié ce tort énorme fait à la gestion de la Chose publique ». ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT  
PASCAL LORENT

## fonction « Oui, c'est un véritable travail »

Que fait-on lorsqu'on est administrateur dans une intercommunale ? Le scandale Publifin a nourri l'idée que ce mandat discret rapporte sans demander trop d'efforts. La réalité est bien sûr beaucoup plus nuancée. Etre membre d'un conseil d'administration, c'est avant tout s'impliquer dans la gestion de la société : voter les comptes et le budget, valider les engagements, définir les grandes orientations, calibrer les investissements...

Un travail qui peut prendre des visages très différents et demander des investissements variables, selon le secteur et la taille de la structure. Dans la capitale, il existe une grande diversité entre les différents types d'intercommunales. Il y a un monde entre les grosses structures comme Hydrobru et Vivaqua, qui gèrent plusieurs dizaines de millions d'euros et des milliers de travailleurs, et des regroupements de communes beaucoup plus pe-

tits, comme l'Académie intercommunale de musique et des arts de la parole de Schaerbeek et Saint-Josse. Un fossé qui se traduit dans les rémunérations, qui vont de zéro (pour Barbara Trachte, Ecolo, à l'Académie en question, par exemple) à plusieurs centaines d'euros.

Dans l'intercommunale bruxelloise qui gère le crématorium d'Uccle, le travail est le suivant : « Entre autres, nous suivons l'évolution des chiffres, nous entérinons les marchés publics

pour les achats divers, nous choisissons les uniformes, explique Isabelle Emmery (PS). Et nous avons également de plus gros dossiers, comme la création d'un second crématorium ainsi que d'un autre pour les animaux. » Le rôle du politique est surtout de participer aux grandes décisions, comme l'explique Oscar Dubru, administrateur MR chez Vivaqua : « A mon sens, le politique est là pour donner une orientation, une philosophie générale. »

Nos interlocuteurs sont unanimes : être administrateur, c'est un « véritable travail », qui nécessite de s'informer constamment. Isabelle Durant (Ecolo) est administratrice au sein de l'intercommunale qui gère un cimetière multiconfessionnel à Evere. « Au-delà de la gestion, nous avons eu des contacts avec les représentants des cultes, des réflexions à mener sur la question de l'inhumation des terroristes... On sonde les communes pour voir si certaines souhaitent nous rejoindre... » Le temps consacré est

souvent important : « Mon mandat me prend plus que quelques heures de travail », dit ce membre d'Ores.

### Le relais de sa commune

L'administrateur doit défendre les intérêts de sa commune... mais pas uniquement. « Que les communes aient un relais, c'est très utile, assure Pierre Muylle (PS), de Sibelga. Lorsqu'il y a une panne d'électricité sur la commune, on peut avoir facilement

accès aux informations. »

« J'essaie de voir si les décisions sont en lien avec les valeurs du PS et les intérêts de Namur », confirme une élue locale dont le propos est partagé par un grand nombre d'interlocuteurs. « Défendre les intérêts de Châtelet ? Oui, mais j'ai dépassé ce stade depuis longtemps », sourit pour sa part Luc Bogaert (Ecolo). Un administrateur MR ajoute : « A partir du moment où tu es administrateur, tu défends la structure dans laquelle tu sièges. Tu peux avoir un esprit de clocher sur telle ou telle décision, mais tu dois garder à l'esprit l'intérêt de l'intercommunale. C'est le cas quand on évoque les investissements. »

Certains administrateurs le reconnaissent : ils ont été plongés dans des secteurs compliqués du jour au lendemain. Comme Delphine De Valkeneer (Défi), qui s'est retrouvée administratrice de Brulabo, un laboratoire consacré à l'hygiène, sans notion de chimie. « Ce n'est pas l'élément déterminant, le tout c'est d'avoir un intérêt pour le secteur et de s'investir. Par intérêt pour la gestion

de la chose publique, j'ai appris à connaître ce secteur. » « Souvent, les gens se passionnent pour le job », confirme Jean-Marie Amand (PS). De toute façon, les administrateurs n'ont pas pour vocation d'être des techniciens. « Nous exerçons un mandat politique », commente un libéral liégeois. Oscar Dubru renchérit : « Je ne suis pas convaincu que tous les membres du bureau

doivent connaître tous les détails techniques sur la manière de faire un raccordement. »

Toutefois, la question de la formation se pose. Selon Luc Bogaert, le législateur devrait imposer une formation de base au niveau juridique et financier. D'autres évoquent des sessions proposées par leur parti. « Quand j'ai été désigné pour la première fois comme administrateur, les plus anciens m'ont tout de suite apporté leur aide, ajoute un centriste. C'est comme un compagnonnage. »

Si de nombreux administrateurs assurent avoir une in-

fluence réelle sur les décisions, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de « presse-bouton ». « Dans ces instances, quand on est simple administrateur, on ne remet pas en cause ce qui a été décidé par son parti ou par le comité de gestion, juge une élue wallonne. En général, les questions sont tranchées avant même la réunion du conseil d'administration. »

Dans les intercommunales les plus importantes, en effet, le CA délègue une partie de ses prérogatives à un comité de gestion. « Quand on vous désigne à un mandat, vous n'allez pas vous poser 36.000 questions, confesse un ex-mandataire de Publifin. Vous faites confiance ou vous refusez le mandat. Et c'est peut-être ce qui va se passer désormais : les élus seront sans doute plus réticents à accepter un poste d'administrateur. » ■

A.-C.B. et P.L.

## RÉMUNÉRATIONS

### L'argent, on n'en parle pas

Intéressés, les politiques ? Le cliché a fait florès avec l'éclatement du scandale Publifin. Pourtant, quand on aborde le sujet avec des administrateurs d'intercommunales, ce n'est pas déterminant dans leur décision d'assumer des responsabilités. « Tous les mandats ne se valent pas », assure un élu CDH en songeant aux compétences requises. Une affirmation qui vaut aussi pour les rétributions. Et cela, les élus le savent. Ainsi certains négocient parfois un poste dans une « bonne » intercommunale - Ores et Brutélé avaient la cote - pour compenser la perte d'un échelon. Mais cela resterait l'ex-

ception, assurent plusieurs administrateurs contactés. « A l'ISBW, nous avons deux réunions par an, explique Benoît Thoreau (CDH). Et notre jeton est de 65 euros brut. L'affaire Publifin a révélé des choses anormales qui m'ont moi-même surpris. » « Quand on m'a désigné chez Publifin, on ne m'a jamais parlé de rémunération », assure pour sa part un élu liégeois. « La rémunération, on l'apprend lors des premiers contacts, soutient un élu carolo. Mais ce n'est pas la motivation. Par contre, le fait d'être au cœur de la structure et de pouvoir peser sur les décisions... » Et quand le jeton est plus élevé, il correspond

aussi à une charge de travail. « A l'ISPPC, je touche 280 euros brut par séance, explique Luc Bogaert (Ecolo). J'arrive à 17 h pour consulter les documents, j'ai une réunion à 18 h et une autre à 18 h 30. Puis le CA se réunit à 19 h. » Un argent qui n'est pas volé. Mais une majorité d'élus préfère ne pas en parler.

**COMMENTAIRE****PASCAL LORENT****IL FAUT GÉNÉRALISER  
L'EXIGENCE DE QUALITÉ  
ET DE TRANSPARENCE**

Le scandale a ceci d'injuste qu'il éclabousse le malpropre et le probe. Ainsi en va-t-il de Publifin qui, avec les révélations sur les rémunérations des membres des comités de secteur, a jeté le discrédit sur les intercommunales, leurs administrateurs et les partis (traditionnels).

Les intercommunales, d'abord. A moins de concéder certaines activités au secteur privé, choix politique et idéologique, rien n'indique que les communes wallonnes et bruxelloises puissent se passer des intercommunales. Poser cela, ce n'est pas pour autant plaider le statu quo. Car le modèle, lui, est à réformer. L'intercommunale s'apparente à un lieu où la décision, technique, a été en partie retirée aux mandataires élus par la population. Ce n'est pas anormal. Mais cela doit s'effectuer en toute transparence, ce qui est loin d'être le cas.

L'administrateur, ensuite. Cupide ? Paresseux ? Pas plus que le reste de la population dont il est issu. Sauf exception, il exerce un contrôle démocratique. Sur le fil rouge qui guide l'action de l'intercommunale, sur l'usage des deniers publics et sur les intérêts de la commune et du projet politique qu'il représente.

Ce rôle, certains l'assument pleinement. Et d'autres pas, parfois par manque de connaissance du rôle qu'ils ont à jouer et des thématiques dont ils sont saisis. C'est pourquoi les formations, déjà proposées par certains partis politiques ou certaines intercommunales, doivent être généralisées. L'acquisition de compétences mises au service de la population, voilà qui permettra à l'élu, demain, de justifier les émoluments publics qui lui sont accordés. Une rétribution qu'il

n'aime guère évoquer publiquement. A tort, dès lors qu'il peut démontrer que celle-ci reste proportionnelle au travail accompli. La transparence n'est alors plus une menace.

Mais pour que celle-ci s'exerce pleinement, il faut exiger des administrateurs qu'ils fassent rapport régulièrement de leur action. Auprès de leur parti comme de leurs administrés.

Certains sont déjà engagés sur cette voie. Aux autres de les rejoindre. Sans perdre de temps.